

« Analyse des communiqués de presse des sociétés du SBF 120 » : quelles pratiques ?

Dans un contexte marqué par la multiplication des situations nécessitant, pour les émetteurs, d'informer le marché, l'Observatoire de la Communication Financière a souhaité faire le point sur les pratiques de publication des communiqués de presse des sociétés cotées dans le cadre de leur communication financière, ces supports constituant l'un de leurs **principaux vecteurs de communication**.

1. Communication financière et évolution de l'environnement réglementaire

Cette étude analyse la communication financière des sociétés cotées par communiqué de presse, en tenant compte de l'impact des **récentes modifications réglementaires** et dans la perspective de celles à venir, ces dernières ayant une influence importante **sur l'évolution des pratiques observées**.

Alors que la **directive transparence**, qui devrait être transposée en droit français au plus tard en janvier 2007, impliquera une forte réduction des délais de **publication des résultats semestriels** (de 120 jours à 60 jours), on constate que :

- L'ensemble des sociétés du SBF 120 respecte les délais réglementaires actuels (120 jours), mais les pratiques sont très hétérogènes : 25% d'entre elles publient leurs résultats semestriels dans un délai de 21 à 30 jours, 33% dans un délai de 61 à 70 jours, 16% dans une fourchette de 71 à 80 jours et 12% dans une fourchette de 81 à 90 jours.
- Près des 2/3 d'entre elles devront, à partir de 2007, réduire leurs délais pour se conformer aux nouvelles obligations en la matière (60 jours).

Pour les **autres publications périodiques** qui, en revanche, ne seront pas impactées par la directive transparence, les pratiques observées sont les suivantes :

- La plupart des sociétés du SBF 120 publient leurs chiffres d'affaires trimestriels avec un délai proche de 30 jours (délai réglementaire : 45 jours).
- Un tiers d'entre elles va au-delà des obligations réglementaires en publiant ses résultats trimestriels.
- Le délai moyen de publication des résultats annuels est d'environ 60 jours (délai réglementaire : 120 jours), mais les pratiques restent très hétérogènes : 12 % publient ces résultats dans un délai de 31 à 40 jours, 11% dans un délai de 41 à 50 jours, 14% au bout de 51 à 60 jours, 33% dans un délai de 61 à 70 jours, 17% dans une fourchette de 71 à 80 jours et 13% dans un délai supérieur à 80 jours.

La **directive abus de marché**, transposée en droit français en octobre 2004 et dont certaines dispositions ont été récemment modifiées par la loi « Breton », a quant à elle ajouté de nouvelles obligations d'information relatives aux opérations réalisées par les dirigeants et aux rachats d'actions :

- Ces nouvelles obligations ont induit une augmentation significative du nombre de communiqués publiés par les sociétés du SBF 120.
- La totalité des sociétés a publié les communiqués se rapportant à ces obligations sur le site de l'AMF, une minorité d'entre elles les ayant également diffusés sur leur site corporate.

2. Communication sur le développement commercial

Au-delà des obligations réglementaires, les communiqués de presse constituent également pour les sociétés cotées, **un vecteur important de communication au marché sur le développement de leurs activités** :

- Sur la période observée, les sociétés du SBF 120 ont publié, en moyenne, près de 30 communiqués de presse sur leur activité, mais les pratiques restent très hétérogènes : 43% d'entre elles ont publié moins de 10 communiqués liés à leur activité, tandis que 12 % et 10% ont publié respectivement 21 à 30 et 31 à 40 communiqués de ce type.
- Les principaux sujets abordés concernent l'actualité commerciale de l'entreprise.
- La capitalisation boursière et le secteur économique ont une influence notable sur les pratiques observées.
- Majoritairement, les sociétés du SBF 120 privilégient leur site corporate pour la diffusion de ce type de communiqués.

3. Communication sur les opérations financières

Enfin cette étude présente **un état des lieux des opérations financières réalisées sur l'année passée**, sur la base des communiqués de presse publiés par les sociétés cotées :

- Les principales opérations financières de l'exercice concernent des acquisitions / cessions et fusions.
- Plus d'une société sur trois a communiqué sur des opérations de financement et/ou de restructuration financière.
- Près d'une société sur quatre a informé le marché, par communiqué de presse, de l'évolution de son capital et/ou de son actionnariat.
- Les IPO / retrait de bourse et les offres publiques ont concerné moins d'une société sur cinq.

Au global, il ressort de cette étude que les sociétés cotées ont été amenées, ces dernières années, à développer leur communication financière par communiqué de presse, soit pour des raisons réglementaires, soit pour accroître leur visibilité sur le marché.

METHODOLOGIE DE L'ETUDE

L'étude a été conduite en août et septembre 2005 par l'Observatoire de la Communication Financière sur la base de **communiqués de presse publiés par les sociétés du SBF 120 (115 sociétés au moment de l'étude)** sur le site de l'AMF et sur leur propre site corporate (principaux lieux de publications des communiqués) entre le 1^{er} juin 2004 et le 31 mai 2005.

L'étude complète est disponible sur demande.

Contact presse : Véronique Pernin - Tel : 01 40 28 46 18 - Email : vpernin@vp-strategies.com



A propos de l'Observatoire de la Communication Financière

L'Observatoire de la Communication Financière, -- créée à l'initiative d'Euronext, du CLIFF (Association française des Investor Relations), de la SFAF (Société Française des Analystes Financiers), de PricewaterhouseCoopers et de Bredin Prat, sous la forme d'une structure collégiale -- est à la fois un point d'observation des pratiques en matière de communication financière ainsi qu'un lieu d'échange entre professionnels des marchés financiers. Cette initiative, destinée avant tout aux sociétés cotées, quelle que soit leur taille, a en effet pour objectif de leur apporter, pour la première fois, un regard pluridisciplinaire sur les principaux enjeux de la communication financière et de promouvoir les meilleures pratiques en la matière.

A propos d'Euronext

Euronext est la première bourse paneuropéenne, née en septembre 2000 de la fusion des marchés actions et dérivés des bourses d'Amsterdam, Bruxelles et Paris. En 2002, BVLP, la bourse portugaise et LIFFE, la bourse internationale de produits dérivés, ont rejoint Euronext. Euronext offre une large gamme de services comprenant la cotation d'instruments financiers, la négociation sur actions et dérivés, la distribution d'information financière et de support technique. Euronext est le plus grand marché d'actions en Europe, sur la base du nombre et de la valeur des transactions traitées via le système central. Euronext.liffe, l'activité dérivés d'Euronext, est la deuxième bourse de produits dérivés en Europe en termes de volumes et de capitaux échangés.

www.euronext.com

A propos du CLIFF

Fondé en 1987, le CLIFF est l'association française des professionnels des Relations Investisseurs, dont le cœur de métier est la communication financière. Le CLIFF accueille tout professionnel des Investor Relations qui exerce son métier dans une entreprise faisant appel public à l'épargne, quelle que soit sa taille. Il rassemble plus d'une centaine de membres dont les sociétés représentent environ 80 % de la capitalisation boursière de la place de Paris (Eurolist – Actions françaises).

Le CLIFF a pour mission de favoriser les partages d'expérience entre ses membres et offrir un lieu d'échange et de réflexion sur tous les sujets touchant à leurs fonctions, d'accroître le professionnalisme de ses membres grâce à l'organisation de manifestations portant sur des sujets liés à leurs activités, d'exprimer l'opinion des professionnels des Investor Relations et formuler des recommandations sur les questions touchant à l'organisation, à la diffusion et à la déontologie de la communication financière auprès des différents acteurs et régulateurs des marchés financiers dont il est un interlocuteur privilégié, et, plus généralement, contribuer à l'amélioration et à la transparence de la communication financière et des relations actionnariales.

Le CLIFF est membre fondateur de la Fédération Internationale des Informateurs Financiers (IIRF : International Investor Relations Federation) qui regroupe 25 pays sur les 5 continents.

www.cliff.asso.fr

A propos de la SFAF

Regroupant aujourd'hui plus de 1600 membres, la SFAF, association loi de 1901, œuvre depuis 1961 à l'amélioration des techniques de l'analyse financière, mais aussi au développement d'une information économique et financière de qualité ; son centre de formation, le CFAF joue un rôle de premier plan depuis 1967 dans la formation des professionnels de l'analyse financière. Les adhérents de la SFAF sont tous des spécialistes de l'investissement en valeurs mobilières ; ils interviennent soit directement, soit en tant que conseil à l'investisseur. La SFAF est membre de la Fédération Européenne des Associations d'Analystes Financiers (FEAAF ou EFFAS) qui compte aujourd'hui 26 associations nationales européennes et de l'Association of Certified International Investment Analysts (ACIIA®) qui regroupe deux fédérations et 26 pays et promeut le diplôme international d'Analyste Financier (CIIA®). La SFAF joue un rôle actif, auprès des autorités de Place, dans les débats ayant pour objectifs l'amélioration de la qualité de l'information financière et le rôle des analystes financiers dans ce domaine. Elle représente également la profession, au sein d'instances nationales, européennes et internationales sur des sujets tels que « les normes comptables IASC », « les normes internationales de présentation des performances », ...

www.sfaf.com

A propos de PricewaterhouseCoopers

Fort de la qualité et des connaissances de plus de 122 000 personnes qui mettent en commun dans 144 pays idées, expériences et solutions dans une démarche de « connectedthinking », PricewaterhouseCoopers développe des missions d'audit ou de conseil pour les entreprises de toutes tailles du secteur public et privé, privilégiant des approches sectorielles et assurant la confiance et la valeur ajoutée. Constitué d'entités légalement autonomes et indépendantes, membres du réseau PricewaterhouseCoopers, PricewaterhouseCoopers France rassemble 3700 personnes dans 25 bureaux.

www.pwc.com/fr

A propos de Bredin Prat

Bredin Prat est composé de plus de soixante avocats français, anglais ou américains et a concentré son activité sur certains domaines du droit des affaires. Très présent dans les opérations de fusions-acquisitions et sur les questions de droit boursier, son activité est également particulièrement développée pour ce qui concerne le droit de la concurrence français et européen, le droit fiscal et le contentieux attaché à ces matières.

